GROS-JEAN QUI REMONTRE A SON CURÉ,

Et les doutes d'un Villageois, résolus par son Pasteur :

SUIVIS

Du parallele de la persécution de Julien l'Apostat avec la persécution de l'Eglise de France, des années 362-363 & 1790-1791.

Par un Magister de Village.

OUVRAGE DÉDIÉ AUX HABITANS DES CAMPAGNES.

A PARIS,
Chez LALLEMAND, Libraire, Pont-neuf, N°. 19.

1791.

GROS-JEAN
QUI REMONTRE A SON CURÉ.
Dédié aux Habitans des Campagnes.

UN eccléſiaſtique ſe trouvoit il y a quelques jours avec deux militaires. La converſation tomba ſur la conſtitution civile du clergé. Les deux militaires admiroient cette conſtitution, & s'en entretenoient comme des gens fort inſtruits dans les matieres eccléſiaſtiques. L'eccléſiaſtique auſſi-tôt interrompt la converſation, pour parler de l'art de la guerre. J'ai aſſiſté, diſoit-il, à telle bataille, j'ai vu des choſes admirables. Les uns mettoient les canons dans les boulets; les autres, les mortiers dans les bombes, &c. Taiſez-vous donc, monſieur, lui diſent auſſi-tôt les militaires: ce n'eſt pas votre métier de parler de guerre, vous n'y connoiſſez rien; vous en raiſonnez comme un aveugle parle des couleurs. Eh bien! meſſieurs, leur dit l'eccléſiaſtique, vous conviendrez avec moi, que vous vous connoiſſez

auſſi peu en matieres eccléſiaſtiques, puiſque ce n'eſt point votre état, pas plus que la mien de parler de l'art militaire. Chacun ſon métier, les vaches ſont bien gardées.

Cette converſation m'a donné occaſion de travailler à un entretien qui fût à la portée de cette partie du peuple qui veut raiſonner de ce qu'elle n'entend pas, & condamner ce qu'elle ignore. Je me ſuis ſervi des excellens ouvrages qui ont paru dans ce genre. J'ai tâché d'en extraire un ſuc propre à nourrir l'eſprit des perſonnes les plus ſimples, les moins inſtruites. Dieu veuille rendre mon travail utile.

Un perſonnage intéreſſant dans un village, Gros-Jean, vient remontrer ſouvent à ſon curé; Gros-Jean va propoſer ſes doutes, ſes difficultés. Le curé va y répondre.

GROS-JEAN.

Monſieur le curé, vous nous avez donc ainſi abandonnés? Vous nous aviez tant promis de ne pas nous quitter. Il falloit prêter votre ſerment, & faire comme tant d'autres.; vous ſeriez reſté avec nous.

LE CURÉ.

Mon cher Gros-Jean, je vous reconnois toujours, ainſi que mes chers paroiſſiens,

pour mes enfans. Et c'eſt avec le plus grand regret que je me vois ſéparé de vous. Vous êtes naturellement bons, vous êtes de bonne-foi; je gémis de vous voir abuſés. Je crois devoir vous inſtruire; & je prie Dieu de bénir mes paroles.

Dieu m'a placé au milieu de vous; je ne comptois pas m'en ſéparer jamais ſans ſon ordre. Mais des circonſtances impérieuſes m'ont arraché à mon troupeau. Je ne pouvois, malgré mon attachement pour vous, prêter un ſerment que le chef de l'égliſe, le pape, condamne comme une ſource d'erreurs, dans ſes brefs des 10 mars & 13 avril; que tous les évêques de France, excepté quatre, ont refuſé; que la plus grande partie des curés & eccléſiaſtiques reſpectables ont abhoré. Ils ont mieux aimé être privés de leurs biens, que de faire un ſerment contraire à leur conſcience. Si je l'avois fait, ma conſcience me condamneroit, & ceux qui l'ont fait, ſans avoir réfléchi, n'ont pu tenir aux remords de leur conſcience; ils l'ont rétracté : & le nombre de ces derniers n'eſt pas moins grand; & même parmi les nouveaux évêques & curés, pluſieurs, tel que l'évêque conſtitutionnel de Rouen, & pluſieurs autres curés ſe ſont rétractés.

GROS-JEAN.

Vous m'apprenez-là ce que j'ignorois. Je penſois qu'il eſt des circonſtances où l'on pouvoit bien faire quelque choſe pour le monde ; & Dieu ne vous auroit pas blâmé de vous être prêté à ce que l'on demandoit de vous. J'imagine que ce ne peut être qu'un entêtement de pluſieurs, ou de mauvais conſeils qui ont empêché de prêter le ferment, ou qui l'ont fait rétracter.

LE CURÉ.

Il eſt vrai qu'il eſt des circonſtances où l'on peut faire quelque choſe pour le monde ; mais quand il s'agit de la loi de Dieu, de la conſcience, *il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* Ainſi ont penſé & agi les apôtres & les fideles diſciples de Jéſus-Chriſt. C'eſt cette vérité qui a enrichi le ciel de tant de martyrs. Ce n'eſt ni entêtement, ni mauvais conſeils qui ont fait agir, mais l'intérêt de nos âmes & des vôtres, dont nous répondons. Lorſqu'on demande à des paſteurs quelque choſe de contraire à leur religion, c'eſt alors qu'ils doivent donner leur vie pour leur troupeau. Ecoutez bien ce que je vais vous dire.*

* *Jérém.* 26.

Jérémie, qui étoit un grand prophete envoyé de Dieu, vient au milieu de Jérusalem, pour annoncer la colere de Dieu. On veut le faire mourir en disant : pourquoi a-t-il parlé au nom du Seigneur ? Le prophete leur dit : Dieu m'a envoyé pour vous prédire les maux qui vont vous arriver, si vous ne redressez vos voies. Pour moi, je suis entre vos mains ; faites de moi ce qu'il vous plaira ; sachez cependant, que si vous me faites mourir, vous répandrez le sang innocent ; vous le ferez retomber sur vous-mêmes. Ainsi parloit un envoyé de Dieu : ainsi devons-nous parler nous-mêmes. Jugez si c'est entêtement ou mauvais conseils.

GROS-JEAN.

Mais puisque c'est une nouvelle loi, il faut s'y soumettre, & d'autant plus que la constitution ne change rien à la foi. Vous avez prêté le serment civique avec nous. Montrez donc que vous êtes un citoyen.

LE CURÉ.

Les loix humaines changent souvent ; mais c'est pour ce qui regarde le civil ; les loix divines ne changent jemais : elles sont im-

muables comme Dieu. Je dois me ſoumettre, & tout bon chrétien doit le faire, aux loix humaines purement civiles ; mais ſi on m'ordonnoit de renoncer Jeſus-Chriſt, de me ſéparer de l'égliſe, alors, je n'ai d'autre réponſe à donner que celle des martyrs : *je ſuis chrétien, voilà mon nom ; je ſuis catholique, voilà mon ſurnom.* La conſtitution renferme des loix très-ſages ; mais il eſt des choſes qui y ſont évidemment contraires à la foi. 1°. On n'y reconnoît le pape que pour un ſimple évêque ; 2°. on ſoumet les évêques aux ſimples prêtres ; 3°. on y dit que c'eſt aſſez d'être ordonné prêtre pour confeſſer ; 4°. les laïcs ſont établis juges de la foi. Il eſt de foi, 1°. que le pape eſt le vicaire de Jéſus-Chriſt, qu'il a une primauté d'honneur, de juriſdiction, d'inſpection ſur toutes les égliſes ; comme vous dans votre famille qui ſe diviſe en pluſieurs branches, vous êtes le chef de toute la famille, comme le tronc d'un arbre qui porte & feconde toutes les branches ; 2°. que les évêques ſont ſupérieurs aux prêtres ; 3°. que ce n'eſt pas aſſez d'être ordonné prêtre pour confeſſer, qu'il faut encore la miſſion des évêques ; 4°. que ce n'eſt pas aux laïcs, mais aux apôtres, que Jéſus-Chriſt a dit : *allez par toute la terre,*

enseignez toutes les nations : je suis avec vous jusqu'à la fin des siecles. Convenez donc, d'après tous ces articles de foi, que la constitution est contraire à la foi.

GROS-JEAN.

Je n'en savois pas si long. On m'a dit, & je vous ai entendu dire au catéchisme, qu'il n'y avoit que trois mysteres à croire pour être sauvé : la trinité, l'incarnation & la rédemtion. Vous nous avez donc trompé, puisqu'en voilà encore d'autres qui sont des articles de foi.

LE CURÉ.

Non, mon cher ami, je ne vous ai pas trompé. Je vous ai dit qu'il y avoit trois principaux mysteres qu'il falloit croire pour être sauvé; ce qui annonce qu'il y en a encore d'autres, d'autres articles de foi. Mais prenez garde que tous les chrétiens n'ont ni la capacité suffisante, ni le tems de s'instruire de tous les articles de foi. Dieu n'a pas donné à tous les hommes la même mesure de talens. Les simples fidéles peuvent se contenter de connoître ces trois principaux mysteres, les sept sacremens, les commandemens de Dieu & de l'église, l'oraison dominicale, le symbole des

apôtres. Mais il a chargé les prêtres d'être les dépositaires de la foi, d'être ses organes auprès des fideles ; & par conséquent, de connoître toutes les vérités, tous les articles de la foi.

GROS-JEAN.

Eh! bien, je consens que ce soient des articles de foi. Mais est-ce un article de foi que ces brefs du pape? Ils ne sont peut-être pas de lui. Ils sont peut-être fabriqués à Paris, & alors on abuse de notre bonne foi.

LE CURÉ.

Vous savez que Rome existe, parce que l'on vous l'a dit. L'existence de ces brefs est aussi certaine. Des personnes dignes de foi vous l'ont dit ; ils l'ont appris elles-mêmes, parce que d'abord le pape ne pouvoit se dispenser de répondre au roi qui l'avoit consulté ; parce que M. Camus, un des plus opposés & des plus intéressés à les nier, en est convenu, & s'est donné la peine d'y répondre ; parce que les archevêques du royaume l'ont reçu de Rome, & l'ont envoyé aux évêques, ceux-ci aux curés. Et jamais personne n'a contesté leur existence sérieusement.

GROS-JEAN.

Oui, ils peuvent être du pape ; mais vous n'ignorez pas qu'il y a certaines formalités à obferver pour qu'un bref foit publié en France. Et c'eft ici que je vous tiens ; on n'a obfervé aucune de ces formalités ; donc ce bref ne peut être du pape.

LE CURÉ.

Mon cher Gros-Jean, on voit bien que vous avez cherché à vous inftruire ; mais qnand il eft impoffible de fuivre ces formalités, quand les moyens n'exiftent plus, il faut laiffer les formes pour s'appliquer au fond. Les parlemens n'exiftent plus, pour recevoir ces brefs, j'en conviens ; mais étoit-ce à l'affemblée nationale qu'il falloit les adreffer ? le pape n'auroit pas été bien venu, & on auroit fait des brefs, ce que l'on a fait des adreffes dans lefquelles on difoit des vérités peu flatteufes, des demandes de vos pafteurs pour obtenir des fecours pour les peuvres, des plaintes contre les vexations des autorités qui abufoient de leur droit : on auroit mis ces brefs, comme toutes ces pieces, dans le chapitre des oublis. Saint-Auguftin

dit que les hommes aiment la vérité, quand elle luit agréablement à leurs yeux ; mais qu'ils la déteſtent, quand elle vient leur faire des reproches. Si l'on vous envoyoit un jugement prononcé contre vous, & que l'on vous diſe de le rendre public, vous ne ſeriez pas aſſez ſimple, pour fournir des verges pour vous fouetter.

GROS-JEAN.

Vous me convertirez, j'eſpere, M. le curé ; mais puiſque j'ai tant fait que de commencer, je veux faire une converſion ſincere, je veux vous dire tout ce que j'ai ſur le cœur : d'ailleurs, j'ai tant de plaiſir à revoir mon curé, que je ſens mon âme toute différente ; mais dites-moi, que faut-il donc penſer de ces nouveaux prêtres que l'on a envoyé à la place des anciens ? les uns diſent qu'ils ſont des intrus, les autres qu'ils ne veulent pas ſe damner plus que les anciens : ce mot *intrus* eſt tout nouveau pour moi ; je vous prie de me tirer de peine.

LE CURÉ.

On appelle *intrus* celui qui s'eſt mis en poſſeſſion d'un bénéfice ſans l'autorité de

la perſonne qui eſt en droit d'en diſpoſer. L'intruſion eſt l'uſurpation dont ſe rend coupable l'*intrus*. Nos places n'étoient pas vacantes, nous n'avons pas donné nos démiſſions, nous n'avons pas été deſtitués par un jugement canonique ; on nous a dit de prêter ſerment ; ſur le refus on nous a deſtitué ; n'eſt-ce pas un acte bien marqué de tyrannie ? on a amené à nos places des prêtres qui n'ont reçu leur miſſion que des bayonnettes qui les accompagnoient : ce n'étoit pas ainſi que nous avions été inſtallés, notre miniſtére eſt un miniſtére de douceur, il éloignoit toute idée de violence ; vous ſavez comment nous étions nommés par nos évêques, & inſtallés ; c'étoit la voie légitime & canonique, c'étoit la porte de la bergerie. *Celui*, dit Jéſus-Chriſt, *qui y entre autrement, eſt un voleur & un larron* D'après cela, ils ne peuvent ſe ſauver.

GROS-JEAN.

Je ſais bien que ces nouveaux paſteurs ſont venus, pour ainſi dire, les armes à la main ; mais c'étoit par honneur, & non pour faire violence. On ſavoit bien que les anciens paſteurs n'apporteroient point d'obſtacles,

n'employeroient aucune violence ; mais leur intrusion n'eſt-elle pas colorée par la miſſion de leur évêque ? l'évêque l'avoit reçue du métropolitain, ce métropolitain l'avoit reçue de M. l'évêque d'Autun.

LE CURÉ.

La charité me porte à croire que c'étoit par honneur pour les intrus, que l'on employoit des bayonnettes, reſſource cependant fort ordinaire : n'importe, leur miſſion n'a aucun titre coloré ; il auroit fallu pour cela que les évêques deſquels ils l'ont reçue, euſſent eu eux-mêmes une miſſion légitime ; or, M. l'évêque d'Autun avoit la miſſion pour ſon diocèſe, & non pour d'autres ; d'ailleurs, il s'en étoit démis, il ne pouvoit donner à ces évêques ce qu'il n'avoit pas droit de donner ; l'égliſe ſeule pouvoit la donner.

Revenons cependant à ce prétendu honneur qui ſent ſi fort la violence. On avoit répandu des bruits fâcheux ſur le compte des véritables paſteurs. Hélas ! on ignoroit qu'ils étoient les miniſtres de celui qui a été mis à mort ſans faire entendre la moindre plainte ; on les a chaſſés de leur demeure, ſans leur

donner ſouvent le temps de déménager ; dans certains endroits, on les a pourſuivis comme des bêtes fauves ; dans quelques uns, on les a mis à mort ; ce ſont des faits trop conſtans pour en douter : d'après cela, vous conviendrez que c'eſt moins l'honneur, que l'envie de perſécuter, qui a fait prendre les armes.

GROS-JEAN.

Je crois bien que l'on a uſé de violence mal-a-propos ; je ne me rappelle pas de vous avoir jamais entendu prêcher la rébellion ; vous nous avez toujours dit, qu'il falloit ſe ſoumettre même à des loix qui nous paroiſſent injuſtes, quand il ne s'agit pas de notre religion ; tous les curés que je connois penſent comme vous ; mais enfin, que pouvons-nous faire, que de gémir ſur notre ſort & le votre ? cependant, puiſque nous avons de nouveaux paſteurs à vos places ; je me perſuade charitablement qu'ils ont pu voir les choſes d'une maniere différente de la vôtre : comment ſe peut-il donc faire, que profeſſant la même religion, ils aient pris les places des autres ?

LE CURÉ.

Différens motifs les ont fait agir : les

uns n'étoient pas ſuffiſamment inſtruits, les autres, guidés par l'ambition, étoient bien aiſes de trouver des places. Hélas! *que ſert à l'homme de gagner l'univers*, dit Jéſus-Chriſt, *s'il vient à perdre ſon âme!* pleurons ſur leur ſort; d'autres, nous ne pouvons le diſſimuler, ſont entraînés par l'amour de la nouveauté, par le déſir de ſe faire un nom, par un eſprit de philoſophie ennemie de la religion; en voici la preuve: *vous les connoîtrez par leurs œuvres*, dit Jéſus-Chriſt. Que pouvez-vous penſer d'un homme, qui, dans un ſermon, ſe ſert de ces expreſſions: *le ſieur Jéſus, ci-devant ſeigneur, eſt une fraction du grand-tout: la femme de Joſeph, au lieu de Marie; Jéſus, ci-devant Chriſt, étoit un ariſtocrate, &c.* Voici un ſerment attribué à un de ces prétendus philoſophes: « je jure une haine im-
» placable au trône & au ſacerdoce, & je
» conſens que ſi je viole ce ſerment, mille
» poignards ſoient plongés dans mon ſein par-
» jure, que mes entrailles ſoient déchirées,
» que mes cendres, portées aux quatre coins
» de l'univers, ſoient un monument à mon
» infidélité ». Quel langage! il vous fait frémir, le même prêche le pillage, le divorce:

un

un autre dit, *que si le diable disoit la messe, il faudroit l'entendre ;* un autre veut marier les prêtres ; plusieurs se sont déjà mariés, ou ont déclaré leurs mariages ; un autre a fait la motion que *les femmes fussent communes à tous ceux qui voudroient en abuser :* il n'est pas nécessaire de nommer personne, ils ne me démentiront point.

GROS-JEAN.

Vous me faites frémir. Tout cela est-il possible ? Qu'allons-nous donc devenir ! Il ne faut plus fréquenter les offices, les prédications, recevoir les sacremens, s'il est des monstres pareils ! Cependant ils font les mêmes offices, les mêmes prédications, administrent les mêmes sacremens.

LE CURÉ.

Tous ne sont pas dans les mêmes principes, j'en conviens ; mais voici la réponse que S. Augustin donne à l'égard de tous. Un ministre a beau prêcher le nom de Jésus-Christ, il a beau porter & administrer le sacrement de Jésus-Christ ; il n'est pas permis de le suivre au préjudice de l'unité de Jésus-Christ. Ils rompent l'unité avec le vicaire de

Jésus-Christ qui les condamne ; & annulle toutes les fonctions de jurisdiction qu'ils peuvent faire. J'avoue qu'ils disent la messe validement, qu'ils baptisent validement ; mais ce sont des fonctions propres à l'ordre de prêtrise, à l'épiscopat ; mais ce qui est de jurisdiction, comme de marier, de confesser, est absolument nul, excepté l'absolution à l'heure de la mort, au défaut d'un autre prêtre ; car, à ce moment, l'église pour le salut de ses enfans, leur permet d'absoudre validement. L'église a toujours défendu de communiquer dans le spirituel avec les hérétiques, les intrus, les schismatiques. S. Basile refusa de recevoir les présens de vases d'or & d'argent qu'un empereur hérétique venoit lui offrir pour son église. Leurs prieres, leurs cérémonies sont comme celles de Caïn, dont la vapeur retomboit par terre, tandis que celle des sacrifices d'Abel montoit jusqu'au ciel qui les regardoit favorablement.

GROS-JEAN.

Mais que dira-t-on de moi, si je ne vais pas à la messe ? on m'appellera aristocrate, on me tournera en ridicule ; car j'ai entendu bien des gens dire que la messe d'un prêtre,

ou celle d'un autre, eſt toujours la meſſe. Que ce n'eſt pas pour le prêtre qu'il faut y aller.

LE CURÉ.

Quand on vous appelleroit ariſtocrate, dès que c'eſt pour votre religion, réjouiſſez-vous-en. Autrefois les payens appelloient les chrétiens, *ſarmentaires*, *gens à poteaux*, parce que, pour leur religion, on les attachoit à des poteaux, & on les brûloit avec des ſarmens. Celui qui aura rougi de Jéſus-Chriſt devant les hommes, Jéſus-Chriſt rougira de lui devant ſon pere. Ce n'eſt pas pour le prêtre qu'il faut aller à la meſſe, c'eſt pour Dieu. Or, l'égliſe, au nom de Dieu, vous défend d'aller à la meſſe des intrus. Si vous mépriſez l'égliſe, vous mépriſez Dieu lui-même, & il vous rejettera à ſon tour. Si vous ſaviez que dans une maiſon il y a un air peſtilentiel, vous n'iriez pas dans cette maiſon. Dans les égliſes des intrus, il y a du riſque de recevoir une doctrine dangereuſe pour votre âme, la déſobéiſſance à l'égliſe; vous ne pouvez donc pas y aller. D'ailleurs, depuis l'ouverture des égliſes, vous pouvez y entendre l'office. Dans les pays infideles, on fait quelquefois [illegible] à ſix lieues, dix lieues, pour venir en-

tendre une messe. Mettez-vous au-dessus des discours des hommes.

GROS-JEAN.

Je suis bien d'accord avec vous, parce que vous êtes présent : mais je vais rentrer dans mes sociétés ; il faudra aller dans des cabarêts : on parlera mal des prêtres, on dira du mal de vous, monsieur le curé ; je n'oserai pas contredire les autres : je serai tout seul : je ferai tout comme les autres, j'en serai fâché.

LE CURÉ.

Quel mérite aurez-vous donc de penser si bien, & d'agir ensuite si mal ? c'est-à-dire que si vous aviez été témoin des miracles de Jésus-Christ, & qu'ensuite vous vous fussiez trouvé dans les rues de Jérusalem, lorsqu'on demanda sa mort, vous auriez donc fait comme les autres ? On crie contre les prêtres ; il faut faire comme les autres, il faut se damner comme les autres. Si Noë avoit craint les railleries des hommes, il n'auroit pas bâti l'arche. Le déluge arrivant, il seroit péri comme les autres. Les autres sont injustes, ingrats, médisans, calomniateurs, &c. Il faut faire comme eux. Non, mon cher ami, vons ne

le ferez pas ; la religion & l'humanité vous retiendront.

GROS-JEAN.

Mais faut-il se révolter pour défendre nos anciens curés, faut-il se battre pour eux ?

LE CURÉ.

Non, mon cher ami, il ne faut pas se révolter pour défendre vos curés, il ne faut pas se battre pour eux : il faut obéir aux loix établies dans tout ce qui est du civil : pour ce qui est du spirituel, les hommes n'y ont aucun droit. Il faut souffrir patiemment. Les soldats de Julien l'apostat lui obéissoient, tout infidele & tout apostat qu'il étoit. Quand il leur ordonnoit d'adorer des idoles, ils préféroient la loi de Dieu à ses ordonnances. Quand il leur ordonnoit de marcher contre les ennemis, ils marchoient promptement. Tertulien disoit aux empereurs payens, qu'ils n'avoient pas de sujets plus fideles que les chrétiens ; car tel est l'esprit du christianisme. Un homme qui se révolteroit contre l'autorité établie de Dieu, s'attireroit sa vengeance. Gémissez de vous voir privés de vos pasteurs. Quand vous pouvez les voir, les entendre,

réjouissez-vous-en ; & soyez persuadé que rien n'est impossible à Dieu; il peut vous les rendre, s'il le veut. Quand les hommes voulurent bâtir la tour de Babel, & monter jusqu'au ciel, Dieu les laissa parvenir à une certaine hauteur : alors il confondit leurs langues. Quand Pharaon voulut retenir le peuple de Dieu captif, & s'élever contre Dieu, le Seigneur envoie des grenouilles, des moucherons & les insectes les plus méprisables, pour punir son orgueil. *Celui qui s'éleve, sera abaissé*, dit Jésus-Christ. Dieu a, dans ses trésors, des moyens d'arrêter la malice des hommes ; plus leur orgueil est grand, plus il se sert de foibles moyens pour les humilier.

GROS-JEAN.

Mais tenez, il faut tout dire : on dit que c'est l'intérêt qui empêche les prêtres de prêter serment.

LE CURÉ.

Oui, c'est l'intérêt de leurs âmes & de celles de leurs troupeaux. En prêtant serment, j'ai un traitement pour vivre commodement. En le refusant, je suis dépouillé de mon traitement. Je n'avois que ma cure pour vivre; n'est-il pas absurde de dire que c'est par intérêt qu'on sacrifie une existence commode,

qu'on ſe réduit à la miſere, qu'on ſe dépouille de tout, qu'on s'expoſe aux perſécutions ? Il faut convenir que c'eſt un nouveau genre d'intérêt.

GROS-JEAN.

Mais ſi l'on vous diſoit : vous n'aurez pas un liard de traitement, & vous ſerez curé, le ſeriez-vous donc ?

LE CURÉ.

Ah ! ſans contredit. Je ne crains pas d'être démenti par mes confreres. Mais ſi l'on diſoit aux intrus : « vous n'aurez pas de traitement, » je peux vous aſſurer que vous les verriez ſe » retirer ».

GROS-JEAN.

Mais enfin, quel crime avez vous donc fait, pour qu'on vous perſécute tous avec tant d'acharnement ?

LE CURÉ.

Quel crime nous avons fait ? Le voici. On a voulu établir la liberté des cultes ; on a voulu introduire les juifs, les calviniſtes, les luthériens, les huguenots, les mahométans, les payens, dans toute la France. La religion catholique, apoſtolique & romaine, condamne

toutes ces ſortes de religions ; on a dit qu'il falloit rendre odieux les prêtres de cette religion, leur attribuer tout le mal qui ſe fait, le pillage, l'incendie des châteaux, les émeutes, les meurtres. Tenez, paſſez-moi l'expreſſion ; quand on veut tuer ſon chien, on dit qu'il eſt malade. En conſéquence, on a ſoulevé par-tout les paroiſſiens contre leurs curés. M. l'abbé Maury a reproché, en pleine aſſemblée, à M. Voidel, d'avoir écrit, dans les départemens : *oſez tout contre le clergé, & vous ſerez ſoutenus.* Voilà tout le crime du clergé : c'étoit d'être prêtres de la religion catholique-romaine. On a enfermé en priſon des évêques, des curés, des prêtres. On les a cités devant des tribunaux ; pas un ſeul n'a été trouvé coupable. S'il y en avoit eu, avec quelle ardeur on auroit ſévi contre lui ? D'où vient laiſſe-t-on aux proteſtans les biens, deſtinés à leur culte, en Alſace ? Quand vous verrez, dans votre village, des temples de proteſtans, de juifs, alors vous me direz ce que vous en penſerez.

GROS-JEAN.

Eſt-il donc poſſible que, dans un royaume très-chrétien, on ſuſcite une pareille perſé-

cution contre l'églife ? Cependant on ne fait point de martyrs ; ce qui eft ordinairement le réfultat d'une perfécution.

LE CURÉ.

On fe garde bien de faire des martyrs, parce que le piége feroit trop groffier. On imite en cela la conduite de Julien l'apoftat, qui fufcita, pendant près de deux ans, une perfécution couverte à l'églife. A la fin de cet entretien, vous trouverez le rapprochement de la perfécution de Julien l'apoftat, avec celle-ci.

GROS-JEAN.

Ce n'eft donc pas ce que l'on vouloit nous faire croire, lorfque l'on nous difoit que l'on vouloit rappeller l'églife à fon premier âge, à fa premiere beauté ?

LE CURÉ.

Comment rappeller, par de tels moyens, cette primitive beauté de l'églife ? Ce font des laïcs, des juifs, des proteftans, qui veulent faire cette réforme. Si vous aviez un commerce à rétablir, prendriez-vous pour cela celui qui feroit votre ennemi juré ? Or, les proteftans, les fectaires, les juifs, ne font-ils pas les ennemis déclarés de l'églife ?

GROS-JEAN.

Mais ne voyons-nous pas les élections des évêques & des prêtres faites par le peuple, comme dans la primitive église ?

LE CURÉ.

On vous trompe, quand on vous raconte pareille chose. Les élections se faisoient par le clergé assemblé, en présence du peuple. Si l'élu plaisoit au peuple, on l'ordonnoit, on le consacroit. S'il ne lui plaisoit pas, on en choisissoit un autre. Mais il n'y avoit que des fideles dans l'assemblée ; au lieu que, dans les nouvelles élections, il n'y a quelquefois pas un seul prêtre. On y a vu des juifs, des protestans, des comédiens, qui étoient exclus par les loix civiles, des droits de citoyen. A l'élection du P. Poirée à la cure de Saint-Sulpice, le comédien Brisart y assista, & fit grande sensation. Rentrant chez lui, il meurt subitement. Ne seroit-ce pas une punition de Dieu ? Déjà plusieurs de ceux qui étoient nommés à des évêchés ou des cures, sont morts subitement. Les morts subites étoient moins fréquentes avant la révolution.

GROS-JEAN.

Eſt-ce que le roi ne nommoit pas autrefois lui-même aux évêchés ? c'étoit cependant un laïc.

LE CURÉ.

Par un accord fait par l'égliſe, le roi nommoit, ou plutôt préſentoit au pape un ſujet que celui-ci étoit en droit de refuſer, s'il ne l'avoit pas trouvé capable.

GROS-JEAN.

Pourquoi les évêques n'ont-ils pas conſenti à ce que demandoit l'aſſemblée ? il n'y auroit pas eu de difficultés.

LE CURÉ.

Ils n'avoient pas droit d'y conſentir. Leurs mandats ne le leur permettoient pas. Je vous donne une procuration pour aller régir mon bien. Si vous le régiſſez, vous faites ce que porte votre mandat ; mais ſi vous le détruiſez, ou le vendez, vous êtes un mandataire infidele.

GROS-JEAN.

Cela me rappelle que les cahiers portoient que la religion catholique, apoſtolique &

romaine, feroit la feule admife dans l'état. Pourquoi a-t-on donc refufé de le déclarer ?

LE CURÉ.

D'après les principes de philofophie & d'irréligion dont je vous ai parlé, cela n'eft pas furprenant. La religion catholique eft une religion fainte, & qui prefcrit de combattre fes paffions. Les philofophes qui prêchent qu'il faut s'y livrer, ont trouvé bien plus commode de la profcrire. On ne peut pas dire que c'eft la même religion, celle dont ils paient les miniftres. La religion eft une. L'églife eft une. Il ne faut qu'une foi. Voilà cependant deux fortes de croyances. Celle des prêtres non-jureurs, & celle des prêtres jureurs. La foi n'a jamais varié. Elle n'a ni diminué ni augmenté. Les non-jureurs croient ce qu'ils croyoient autrefois, de l'aveu des jureurs même. Les jureurs y ont ajouté la nouvelle doctrine. Donc ils ne profeffent pas une même foi. Donc ce n'eft plus la même religion qui eft dominante. On a voulu établir l'indifférence des religions qui eft le plus funefte fléau pour un état.

GROS-JEAN.

On ne veut plus de religion dominante; il faudra donc choifir celle que l'on voudra;

ainſi on pourra être aujourd'hui catholique, demain luthérien, enſuite calviniſte, &c.

LE CURÉ.

Vous dites fort bien; l'on fera ce que l'on voudra.

GROS-JEAN.

On ſera donc libre de faire baptiſer ou circoncire ſon enfant? On ſera donc enterré pêle-mêle avec les juifs, les proteſtans? Je ſerois bien fâché d'être enterré dans leur cimetiere; j'ai toujours eu eſpérance d'être enterré avec mes peres.

LE CURÉ.

Tout cela arrivera. Il n'y aura plus de diſtinction de religions, de ſectes, &c. Voici une preuve de ce mépris pour la religion de nos peres. Le croirez-vous, on a porté ſur le théâtre un crucifix, une croix à laquelle étoit attachée l'image de Jéſus-Chriſt, comme faiſant partie de la piece qu'on jouoit. Auriez-vous oſé en être le ſpectateur?

GROS-JEAN.

Pourquoi donc l'aſſemblée a-t-elle aboli les vœux de religion, ſupprimé les moines?

LE CURÉ.

Par une ſuite de cette indifférence, Luther, en commençant à prêcher ſa doctrine, fit ſortir les religieux & religieuſes de leur couvent; il épouſa même une religieuſe. On a payé des filles publiques pour s'habiller en religieuſes au Palais-royal. Le 14 février elles y parurent dans ce coſtume, tenant des gardes nationaux ſous le bras. Comme elles furent reconnues, elles répondirent : *On nous a donné dix écus & l'habit pour jouer cette farce.* En ſupprimant les moines, on eſpéroit trouver des apoſtats pour mettre à la place des paſteurs légitimes qui refuſeroient le ferment. On a fort bien réuſſi. Mais les religieuſes ont tenu ferme dans leur foi; & ce ſera peut-être à leur fermeté & à leurs prieres, que nous devrons la conſervation de la religion en France.

GROS-JEAN.

Il me ſemble qu'on avoit dit que les biens du clergé venant de nous, on nous les rendroit. Je ne vois gueres qu'on s'empreſſe.

LE CURÉ.

Nous ne tenons pas à ces biens, comme on

veut vous le perſuader. La preuve en eſt inconteſtable, puiſque vous voyez des prêtres mendier leur pain, plutôt que de prêter le ſerment. C'étoit un appât que l'on préſentoit au peuple pour le gagner plus ſûrement; mais il paroît qu'on lui a promis plus de beurre que de pain.

GROS-JEAN.

Je vois bien, M. le curé, que nous ſommes fort à plaindre; que ſi vous nous avez quitté, vous n'avez fait que céder à la violence. Quant à moi & aux autres perſonnes qui penſent comme moi, je gémirai devant Dieu, & je me rappellerai ce mot de Saint Athanaſe, que vous nous avez ſi ſouvent cité : *Que tout ce qui arrive maintenant, n'eſt qu'un orage qui ſe paſſera bientôt.* Je pleure cependant ſur le ſort des enfans pour leſquels vous avez tant de bontés. Je prierai Dieu pour les malheureux qui, comblés de vos bienfaits, vous perſécutent ſi injuſtement. Mais j'apprends qu'on ne va plus exiger de vous que le ſerment civique. Vous le pourrez peut-être prêter ſans bleſſer votre conſcience. Dites-moi ce que vous en penſez.

LE CURÉ.

Je prêterai avec plaisir le serment d'être fidele à la nation, à la loi, au roi, & de maintenir la constitution du royaume, en tout ce qui ne regarde point le spirituel, que tous les ecclésiastiques fideles ont toujours excepté. Ne vous faites point illusion. Ce nouveau serment n'est autre chose que l'ancien habillé à la nouvelle mode. Si vous changez d'habit, que vous en preniez un nouveau, changez-vous de personnage ? non sans doute. Il en est de même de ce nouveau serment. Voici le fin mot. L'état obéré ne peut fournir aux dépenses du culte. Il faut avoir un prétexte de ne plus payer. On exige ce serment de ceux qui voudront être payés. Ceci est pour les intrus. Ceux qui ne le prêteront pas ne seront pas payés. De quelque façon que les choses tournent, ceux qui auront juré ne seront pas plus payés un jour. On sera forcé d'accorder son estime à ceux qui n'ont pu être contraints, par le besoin, à abjurer leur religion, & on méprisera ceux que l'intérêt aura fait agir. Adieu, mon cher Gros-Jean. Je vois l'intrus qui arrive. S'il nous appercevoit, il pourroit nous susciter de nouvelles persécutions. Convenez que vous n'étiez

n'étiez pas au fait de toutes ces queſtions. Aimez votre curé. Eſpérez que Dieu ramenera le calme dans ſon égliſe. Embraſſez votre paſteur, qui ne ſera heureux que quand il n'y aura plus qu'un ſeul troupeau & un ſeul paſteur.

GROS-JEAN.

Adieu, mon cher paſteur; je ne vous oublierai jamais, & je regarderai comme les plus précieux inſtans de ma vie ceux où je m'entretiendrai avec vous. Je prie Dieu qu'il vous conſerve & ramene bientôt parmi nous, c'eſt le vœu de tous les honnêtes gens.

LE CURÉ.

J'avois oublié de vous dire que l'on a oſé propoſer à l'aſſemblée nationale de prendre le premier venu, & d'en faire ſur-le-champ un évêque, ou un prêtre; on pourroit vous choiſir un jour pour me remplacer.

GROS-JEAN.

Quoi, ſérieuſement on a fait une pareille propoſition; c'étoit donc pour traîner dans la boue la religion de Jéſus-Chriſt. Je ne ſais ni lire ni écrire, & on me feroit prêtre?

allez mon cher paſteur, je m'attache irrévocablement à vous.

LE CURÉ.

Vous avez raiſon ; tout ce qui ſe paſſe ne peut durer, c'eſt un édifice qui s'écroule déjà de ſoi-même : la religion eſt comme un rocher au milieu des eaux ; les flots conjurés viennent ſe briſer contre lui ; mais ils ne font que le purifier, le laver de tout ce qui lui eſt étranger : ces perſécutions rendent l'égliſe plus brillante.

PARALLELE

De la perſécution de Julien l'Apoſtat, avec la perſécution de l'Egliſe de France.

An. de J. C. 362-363.

Julien l'apoſtat, élevé dans la religion chrétienne, ſuit les principes des philoſophes de ſon tems, & pour ſe venger de cette religion qui avoit fait tant de conquêtes ſur le paganiſme & la philoſophie, il en jure la perte. Mais la religion étoit trop enracinée ; ſes tentatives ſont inutiles.

Il commença par vouloir effacer ſon baptême, en ſe livrant à des myſteres profanes, immolant des victimes humaines.

Julien ne veut pas pa-

An. de J. C. 1790-1791.

Les philoſophes de nos jours élevés dans la religion chrétienne, furieux de la voir dominer en France, & pour ſe venger du mépris où elle les réduit, jurent ſa perte ; mais leur œuvre commencée vingt ans trop tôt, le peuple ayant trop de religion, leurs tentatives deviendront inutiles.

Les philoſophes, il eſt vrai, n'ont plus offert à de fauſſe divinités des victimes humaines ; mais que ſignifient ces myſteres ſecrets dont la franc-maçonerie & autres ſociétés s'environnoient depuis long-tems, pour abjurer plus ſûrement une religion qui les gêne ?

Les philoſophes ne veulent

An. de J. C. 362-363.

roître perſécuter la religion chrétienne, il ordonne que l'on admette toutes les religions indifféremment. Il prétexte que l'égliſe catholique eſt trop riche, lui enleve les biens & les priviléges que les empereurs chrétiens lui ont accordé; s'empare des vaſes ſacrés, & veut faire refluer ſur les autres religions, que celle-ci a anéanties, les biens qu'elle poſſéde; fait réparer aux dépens des chrétiens, les temples détruits des payens.

J'ai réſolu, diſoit Julien, qu'aucun des chrétiens, qu'il appelle Galiléens par dériſion, ne ſouffre de violence: qu'il ne ſoit ni traîné au temple, ni maltraité en

An. de J. C. 1790-1791.

pas paroître perſécuter ouvertement la religion chrétienne, ils font admettre toutes les religions indifféremment. Ils prétextent que l'égliſe eſt trop riche, qu'elle a dégénéré par ſes biens de ſa primitive beauté; lui font enlever les biens & les priviléges que les rois & les pieux fondateurs lui ont accordé, s'emparent des vaſes ſacrés; par un ferment qui diviſe l'égliſe, ils font refluer ſur les ſchiſmatiques & les intrus, les traitemens qui avoient été accordés aux paſteurs légitimes, & vont faire entretenir par une impoſition tous les cultes de toutes les religions, excepté celui de la ſeule religion catholique.

« Nul ne doit être inquiété pour ſes opinions religieuſes » dit la conſtitution, par dériſion: on appelle les prêtres non-jureurs *réfractaires*, les fidèles *ariſtocrates*, on les

An. de J. C. 362-363.

aucune autre maniere contre la religion. Il ne vouloit faire aucun martyr; pour ne pas leur procurer cet honneur, & cependant les conséquences de son systême, la vengeance particuliere lui en firent faire un très-grand nombre parmi les évêques, les prêtres & les vierges, & les simples fideles, ainsi que le prouve son histoire.

Pour empêcher de répandre la foi catholique, il défendit à ceux qui ne feroient pas le serment d'abjurer la religion catholique, d'enseigner publiquement.

Julien affectoit d'établir, comme dans la religion

An. de J. C. 1790-1791.

force d'aller aux paroisses des intrus, on outrage, on fouette ceux & celles qui veulent suivre leur opinion religieuse; la philosophie ne veut faire aucun martyr, elle ne veut pas nous procurer cet honneur; mais par une suite des maximes débitées par-tout, combien d'évêques & de prêtres mis en prison, combien de vierges chrétiennes outragées, combien avant peu, peut-être, seront mis à mort sous le prétexte chimérique de crime de lese-nation?

Pour empêcher d'entretenir ou de rétablir la foi chancelante, on a défendu aux fonctionnaires publics, & aux instituteurs, de remplir les fonctions de leur place s'ils n'ont prêté le serment du 27 novembre, que le pape appelle une source d'erreurs.

La philantropie est venue à bout de faire employer les

An. de J. C. 362-363.	*An. de J. C. 1790-1791.*
chrétienne, des hôpitaux pour toutes les perſonnes de quelque culte ou de quelque religion qu'elles fuſſent.	fondations faites pour les pauvres catholiques, à ſecourir toutes les perſonnes de quelque religion ou de quelque culte qu'elles fuſſent.
Julien avoit ſoin d'attirer aux ſacrifices de la religion payenne par des cérémonies pompeuſes, pareilles à celles qu'il avoit vues employées au culte catholique, pour en impoſer aux ſimples.	Les intrus ont ſoin d'attirer à leurs offices par des cérémonies pompeuſes, des proceſſions, des bénédictions pareilles à celles qu'ils ont obſervées tant qu'ils ont été dans la religion catholique, & cela pour faire croire aux ſimples qu'on ne touche point à la religion.
Julien faiſoit adorer ſon image au milieu des images de Jupiter, de Mars & autres divinités payennes.	Les philoſophes ont fait adorer dans les temples, leurs portraits, *Voltaire*, *Rouſſeau*, *Mirabeau*, *les pierres de la Baſtille* : on n'a point rougi d'expoſer toutes ces choſes ſur les autels où l'on offroit l'agneau ſans tache.
Dans la principale égliſe de Conſtantinople, Julien fit dreſſer l'idole de la fortune, & lui ſacrifia publiquement.	Dans la principale égliſe de Paris, celle deſtinée pour Sainte-Geneviéve, nous avons vu dreſſer les ſtatues de Voltaire, de Mira-

An. de J. C. 362-363.	*An. de J. C. 1790-1791.*
	beau, &c. & changer la destination de ce superbe édifice de la piété de nos rois. Nous l'entendons appeller le *panthéon français*, c'est-à-dire le temple de tous les Dieux Français. L'inscription ancienne portoit, *à Dieu très-grand, très-bon*; on y a substitué celle-ci : *aux grands-hommes la patrie reconnoissante.*
Dans la ville de Césarée, Julien ayant trouvé une statue qui représentoit Jésus-Christ guerissant la Cananéenne, fit abattre cette statue, & mettre la sienne à la place; mais la foudre la réduisit en pieces.	Dans cette même église on va substituer aux sculptures qui représentent Jésus-Christ & autres sujets de la vie des saints, des images des prétendus grands-hommes : craignons que la colère du ciel n'éclate bientôt sur ces figures profanes.
A Emeze en Syrie, on achevoit de bâtir une église en l'honneur de Dieu; Julien la dédia à Bacchus, & y plaça son idole.	Dans toute la France on s'est emparé de grand nombre d'églises pour les vendre aux Juifs, aux Calvinistes, aux Luthériens, & à toutes les sectes qui voudront les acheter.

An. de J. C. 362-363.

La grande églife d'Alexandrie fut brûlée par les payens & par les juifs.

Julien fit fermer plufieurs fois les églifes à Antioche. On enleva les vafes facrés, on fit des ordures fur les autels, on chaffa les prêtres.

Julien ordonna de tuer Saint-Athanafe qui s'enfuit, en difant à fes amis qui pleuroient, *ce n'eft qu'un nuage qui fe diffipera bientôt.*

Conftantin avoit fait mettre fur les drapeaux de guerre, l'image de la croix que Jéfus-Chrift lui avoit fait voir au ciel, en lui difant : vous ferez victorieux par ce figne. Julien fit ôter cette marque de fuperftition, difoit-il.

An. de J. C. 1790-1799.

Comblen d'églifes dejà renverfées en France, ou confacrées à des fpectacles publics.

La plus grande partie des églifes de France a été fermée : on a brifé les autels, les confeffionaux, les chaires ; on y a fait des ordures infâmes. Les prêtres ont été obligés de fe déguifer pour fauver leur vie.

On a lapidé l'archevêque de Paris à Verfailles, on en a pourfuivi une infinité d'autres. Les pafteurs ont été exilés, & n'ont eu de reffource que chez l'étranger : Dieu veuille que ce ne foit *qu'un nuage qui se passera bientôt.*

Hélas! qu'il eft à craindre que bientôt cette fuperbe croix, qui orne le fronton *du panthéon français*, ne difparoiffe bientôt fous le cifeau des ouvriers qui ont peut-être l'ordre de la détruire auffitôt qu'ils auront achevé de

détruire les alentours, & qu'on n'y fubftitue le bonnet de la liberté!

Julien cherchoit à difperfer les faints folitaires, faifoit fouetter publiquement les évêques, les prêtres & les vierges, qui paroiffoient ne pas approuver ce qu'il faifoit. Il les chaffoit de leurs fonctions.

La philofophie n'a-t-elle pas dévafté les cloîtres? n'a-t-on pas fouetté publiquement ceux qui n'approuvoient pas les changemens introduits dans la religion? n'a-t-on pas remplacé par des intrus les pafteurs légitimes?

Julien pour démentir les oracles de Jéfus-Chrift, voulut rebâtir le temple de Jérufalem; mais les miracles qui s'operent, rendirent fes efforts inutiles.

Les philofophes veulent démentir les oracles de Jéfus-Chrift, en attaquant fa religion; mais Dieu peut d'un foufle précipiter dans les enfers ces orgueilleux.

Les écrits de Julien font remplis de dérifion de la religion chrétienne.

Les écrits des philofophes font remplis de dérifions contre la religion; il font plus, ils attaquent l'exiftence de Dieu. On peut s'en convaincre.

Julien fe propofant à fon retour de la guerre qu'il alloit faire aux Perfes, de porter le dernier coup au chriftianifme, en plaçant

Après avoir dépouillé, avili, foulé aux pieds les miniftres de Jéfus-Chrift; après avoir mis en leurs places la lie du clergé;

An. de J. C. 362-363.

l'idole de Vénus dans les égliſes, en faiſant à Jéruſalem un amphitheâtre pour y expoſer aux bêtes féroces les évêques & les moines, fut frappé d'une flêche qui lui entra bien avant dans le foie; ſe ſentant bleſſé, il emplit auſſi-tôt ſa main de ſon ſang le jetta en l'air en diſant: *tu as vaincu, Galiléen*; il mourut auſſitôt, laiſſant à ſes ſucceſſeurs dans la perſécution un exemple terrible.

Après la mort de Julien, le peuple délivré d'un ſi grand fléau, ne put contenir ſa joie. Dieu a vaincu, s'écrioit-il: ſon chriſt a fait triompher ſa religion; mais la mémoire de Julien devint plus exécrable quand on trouva, dans ſon palais à Antioche, des coffres pleins de têtes, des puits remplis de corps humains.

Après ſa mort on ouvrit un temple conſacré à la

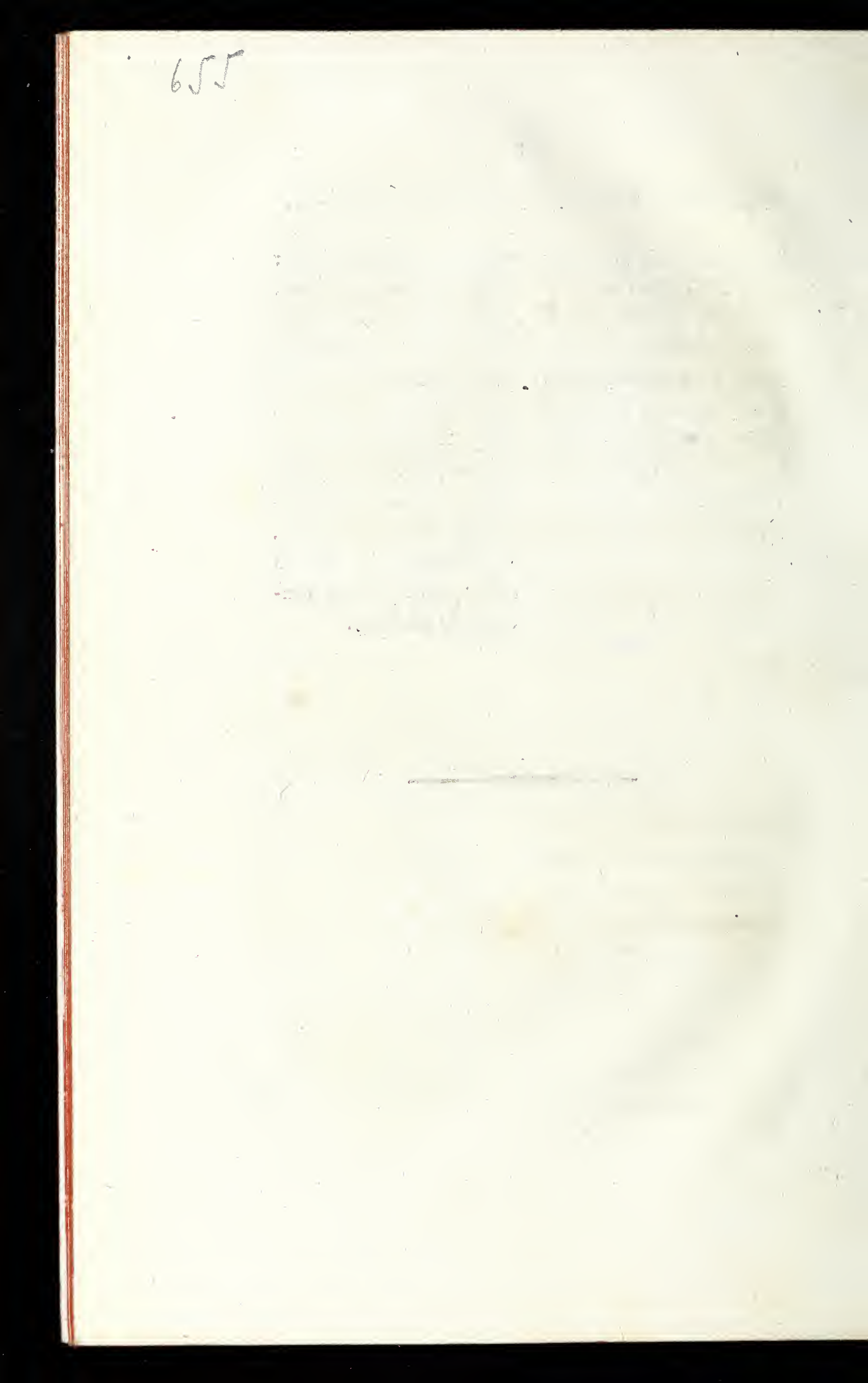
An. de J. C. 1790-1791.

des prêtres vivant dans l'impudicité, on veut par un nouveau ſerment porter le dernier coup à la religion catholique: on veut faire mettre en pieces les prêtres qui, bravant la miſere, reſteront fideles à leur Dieu; craignons des punitions auſſi terribles, & dont nous ne voyons déjà que trop d'exemples. Prions Dieu qu'il ouvre les yeux aux aveugles.

Si un jour Dieu ouvre les yeux aux aveugles, s'il veut bien rendre la paix à ſon égliſe éplorée, quelles horreurs ne verra-t-on pas? Avignon devenu un monceau de cadavres, les colonies déſertes & maſſacrées, les châteaux brûlés, les maiſons pillées: on ſaura que l'on a exercé des cruautés incroyables; des hommes ont mis en morceaux leurs ſemblables, ſe

lune, qu'il avoit fait fermer après avoir offert un ſacrifice ; on y trouva une femme pendue par les cheveux, les mains étendues, à qui on avoit ouvert le ventre pour cherchet dans ſon foie les ſignes de la victoire ».

ſont nourris de leur chair ; & ſi la crainte, peut-être, d'être découvert, n'avoit fait détruire des monumens de cruautés ſi inouies, quelle ſcene aurions-nous ſous les yeux ! cependant celles que l'on ne pourra pas ſe diſſimuler, ce ſont la dilapidation des biens de l'égliſe, des domaines du roi, du tréſor public, & une banqueroute infaillible.


655